

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant maintien dans un grade et un emploi  
d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1928045A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2011 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2014 portant maintien dans l'emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2015 conférant un grade et maintien dans un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Sandra Ranchon (NIGEND: 330157 - NLS: 0008042625 - NID: 9638054044) est maintenue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense dans son emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes - zone de défense et de sécurité Sud-Est, à Sathonay-Camp (69), pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA